POINT N° 05

Débat d'Orientations Budgétaires
Budget annexe « Eau Potable », « Assainissement Collectif »
et « Assainissement Non Collectif »
Exercice 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder, comme chaque année, à un débat portant sur les orientations générales relatives aux domaines financier, budgétaire et comptable de l'exercice 2024 préalablement à l'adoption du Budget Primitif du budget principal et des budgets annexes.

1. Les adhésions

- Eau potable

Adhésion au 1er janvier 2024 de la commune de LIT ET MIXE. Les principaux éléments concernant cette adhésion sont les suivants :

- Nombre d'abonné eau (2022) : 1 982
- Volume facturé aux abonnés (2022) : 221 586 m^3/an
- Actuellement le service est délégué à la SOGEDO dans le cadre d'une DSP jusqu'au 31 décembre 2035
- Maintien de la surtaxe actuelle pour les abonnés ordinaires
- Application du tarif spécial *« Etablissements touristiques »* déjà en place sur le Comité Territorial

Ainsi, le service public de l'eau potable du SYDEC, au 1er janvier 2024, sera composé de **161** communes et desservira **116 245 abonnés** dont 105 230 exploités en régie directe.

- Assainissement collectif

Adhésion au 1er janvier 2024 de la commune de LIT ET MIXE. Les principaux éléments concernant cette adhésion sont les suivants :

- Nombre d'abonné assainissement collectif (2022) : 1 494
- Volume facturé aux abonnés (2022) : 174 205 m^3/an
- Actuellement le service est délégué à la SOGEDO dans le cadre d'une DSP jusqu'au 30 juin 2027
- Maintien de la surtaxe actuelle pour les abonnés ordinaires
- Application du tarif spécial *« Etablissements touristiques »* déjà en place sur le Comité Territorial

Ainsi, le service public de l'assainissement collectif du SYDEC, au 1er janvier 2024, sera composé de **152** communes et desservira **88 450 abonnés** dont 78 850 exploités en régie directe.

- Assainissement non collectif

Adhésion au 1er janvier 2024 de la commune de LIT ET MIXE pour la compétence Assainissement Non Collectif.

Le service public de l'assainissement non collectif du SYDEC, au 1er janvier 2024, sera composé de **214** communes et comprendra environ **37 500** installations.

Ces évolutions de périmètre ont été intégrées dans les éléments budgétaires 2024 tant au niveau des recettes que des dépenses.

2. Les programmes de travaux et l'investissement

2-1 Travaux Eau potable

Le programme de travaux EAU POTABLE proposé par les différents Comités Territoriaux pour 2024 est le suivant :

COMITES TERRITORIAUX	Montant des travaux adoptés en Comité Territorial en € HT
AGGLOMERATION DU GRAND DAX	470 000
AIRE SUR L'ADOUR	400 000
CHALOSSE TURSAN	50 000
CŒUR HAUTE LANDE	650 000
COTE LANDES NATURE	730 000
LANDES D'ARMAGNAC	700 000
MAREMNE ADOUR COTE SUD	520 000
MARSAN AGGLOMERATION	550 000
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	700 000
PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	1 920 000
PAYS MORCENAIS	2 880 000
PAYS TARUSATE	420 000
ADOUR SEIGNANX	1 080 000
TERRES DE CHALOSSE	1 550 000
SYDEC (Schéma d'Alimentation en Eau Potable, Plan Général de Sécurité Sanitaire des Eaux, Géoréférencement)	1 000 000
TOTAL PROGRAMME 2024 Eau Potable	**13 620 000**

A ce programme, se rajoute les travaux qui seront réalisés sur la commune de SEIGNOSSE par le délégataire du service (SUEZ) et financé en partie par le SYDEC pour un montant de 300 000 € conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

2-2 Travaux Assainissement collectif

Le programme de travaux ASSAINISSEMENT proposé par les différents Comités Territoriaux pour 2024 est le suivant :

COMITES TERRITORIAUX	**Montant des travaux adoptés en Comité Territorial en € HT**
AGGLOMERATION DU GRAND DAX	1 300 000
AIRE SUR L'ADOUR	540 000
CHALOSSE TURSAN	300 000
CŒUR HAUTE LANDE	630 000
COTE LANDES NATURE	630 000
GRANDS LACS	1 640 000
LANDES D'ARMAGNAC	3 730 000
MAREMNE ADOUR COTE SUD	3 000 000
MARSAN AGGLOMERATION	520 000
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	150 000
PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	150 000
PAYS MORCENAIS	330 000
PAYS TARUSATE	500 000
ADOUR SEIGNANX	1 070 000
TERRES DE CHALOSSE	300 000
SYDEC (Travaux aménagement Usine THALIE)	250 000
TOTAL PROGRAMME 2024 Assainissement	**15 040 000**

A ce programme, se rajoute les travaux qui seront réalisés sur la commune de SEIGNOSSE par le délégataire du service (SUEZ) et financé en partie par le SYDEC pour un montant de 600 000 €.

2-3 Le besoin d'équipements

Pour l'eau potable, le besoin d'équipements pour 2024 s'élève à 805 K€ HT (+17 K€) par rapport à 2023 :

- 100 K€ pour des études,
- 38 K€ pour le développement de logiciels (HUPI et IMAGEAU),
- 66 K€ pour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS),
- 100 K€ pour l'achat de terrain,
- 75 K€ pour l'achat de pompes,
- 25 K€ pour le renouvellement de gros compteurs de production,
- 206 K€ pour l'achat de matériels d'exploitation,
- 45 K€ pour la mise à niveau des systèmes de télégestion,

- 150 K€ pour la réalisation de travaux communs avec les communes ou EPCI sous maîtrise d'ouvrage unique.

Pour l'assainissement collectif, le besoin d'équipements s'élève à 3 268 K€ dont 1 860 K€ d'équipements propres à l'assainissement et 1 408 K€ d'équipements communs à l'eau potable et à l'assainissement (progression de +614 K€ par rapport à 2023).

- Les équipements propres au budget assainissement se décomposent en :
  - 200 K€ pour des études,
  - 17 K€ pour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS),
  - 30 K€ pour la mise en place du diagnostic permanent,
  - 100 K€ pour l'achat de terrain,
  - 130 K€ pour divers aménagements sur l'usine de compostage de THALIE,
  - 151 K€ pour l'achat de pompes
  - 365 K€ pour l'achat de matériel d'exploitation dont 61 K€ pour l'achat de matériel sur l'usine de THALIE,
  - 242 K€ pour l'achat d'un hydrocureur,
  - 250 K€ pour l'achat d'un camion poly benne sur l'usine de THALIE,
  - 125 K€ pour l'achat de matériels informatique (télégestion…),
  - 250 K€ pour la réalisation de travaux communs avec les communes ou EPCI sous maîtrise d'ouvrage unique.

- Les investissements communs à l'eau et à l'assainissement se décomposent comme suit :
  - 8 K€ pour les études,
  - 57 K€ pour le développement du logiciel de GMAO,
  - 122 K€ pour l'achat et le développement de divers logiciels (WATERP-SAGA-HUPI-SIRAP-ASTECH …),
  - 103 K€ pour l'acquisition de divers matériels informatiques (PC copieurs – tablettes...),
  - 910 K€ pour l'achat de véhicules de services et utilitaires dont 100 K€ pour de nouveaux besoins, 640 K€ pour le renouvellement du parc existant et 170 K€ pour l'aménagement intérieur des véhicules,
  - 88 K€ pour l'achat de matériels et outillage destinés à la sécurité,
  - 90 K€ pour des aménagements divers sur les centres d'exploitation de Tarnos, St Paul les Dax…
  - 30 K€ pour l'achat de mobilier (aménagements de bureaux).

2-4 <u>La production d'énergie pour de l'autoconsommation</u>

Pour 2024, le budget intègre les équipements photovoltaïques (panneaux + onduleurs) en autoconsommation portés jusqu'à présent par le budget annexe « Energies Renouvelables » du SYDEC.

Ainsi, les immobilisations réalisées sur les ouvrages d'eau et d'assainissement pour l'autoconsommation vont être transférés à titre onéreux sur le budget Assainissement Collectif pour un montant de 620 K€. Ces investissements permettent de limiter le coût des dépenses énergétiques par l'autoconsommation de l'énergie produite.
Il est précisé que les immobilisations relatives à une vente totale de l'énergie produite sont conservées sur le budget annexe « Energies Renouvelables » qui perçoit la recette correspondant à la vente d'électricité.

En 2024, de nouveaux projets en autoconsommation seront réalisés sur la STEP de Griouat à Bénesse-Maremne ainsi que sur les locaux du centre d'exploitation de Roquefort pour un montant global de 310 k€ HT.

2-5 <u>Extension des bâtiments d'exploitation de Roquefort et Capbreton</u>

Enfin, ce budget prévoit les crédits nécessaires à l'extension et à l'aménagement des centres d'exploitation de Roquefort (1 200 k€) et de Capbreton (500 k€).

L'ensemble de ces investissements et leurs financements ont été intégrés au DOB 2024.

3. Les redevances et les tarifs

Après l'augmentation tarifaire de 2023 de l'ordre de 8,4% du tarif moyen TTC à l'eau potable et de 8,9% à l'assainissement collectif nécessaire pour faire face à l'inflation des achats d'énergie, de fournitures et des travaux, de nouvelles prospectives financières sur 2024 ont été simulées.

Ainsi, en intégrant les investissements des différents territoires et la baisse du coût de l'énergie, il a été proposé aux Comités Territoriaux réunis à l'automne 2023 une **stabilité des tarifs Eau et Assainissement pour 2024**.

3-1 Eau potable

Stabilité des tarifs à l'eau potable sur toutes les communes à l'exception de celles pour lesquelles des conditions tarifaires avaient été définies au moment de l'adhésion (commune de Retjons et commune de Morcenx-la-Nouvelle pour l'ex territoire Arjuzanx Garrosse).

Le Comité Territorial PAYS TARUSATE a décidé, pour 2024, d'harmoniser les tarifs sur son territoire (passage de 3 tarifs à un seul) sans incidence sur les recettes du SYDEC.

Pour les nouvelles adhésions 2024, les tarifs pris en compte dans le DOB sont ceux précisés au premier chapitre.

- *Redevance préservation ressource en eau*

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sur avis conforme du Comité de bassin, a voté de nouveaux taux pour les redevances sur le prélèvement sur la ressource en eau dues au titre de l'activité 2024.

Il en résulte une augmentation de 20% du niveau de cette redevance. En conséquence, il est proposé de répercuter cette augmentation sur la redevance appliquée au SYDEC passant ainsi de 0,085 € HT/m^3 à 0,102 € HT/m^3.

3-2 Assainissement collectif

Stabilité des tarifs à l'assainissement collectif sur toutes les communes à l'exception de celles pour lesquelles des conditions tarifaires avaient été définies au moment de l'adhésion (commune de Morcenx-la-Nouvelle pour l'ex-territoire Arjuzanx Garrosse, communes de Saint-Martin-d'Oney, Onesse-Laharie et Ousse-Suzan).

Comme pour l'eau potable, le Comité Territorial TARUSATE a décidé pour 2024 d'harmoniser les tarifs sur son territoire (passage de 3 tarifs à un seul) sans incidence sur les recettes du SYDEC.

Pour les nouvelles adhésions 2024, les tarifs pris en compte dans le DOB sont ceux précisés au premier chapitre.

Pour les collectivités adhérant uniquement à la compétence Elimination des boues (CAGD, EMMA et CC de MIMIZAN), les redevances seront identiques à 2023.

3-3 Assainissement non collectif

Pour 2024 les redevances restent inchangées par rapport à 2023 à savoir :

Contrôles	Redevances 2024 (€ HT / TTC)

Contrôle conception réalisation	**300 / 330**
Contrôle Vente immobilière	**200 / 220**
Contrôle bon fonctionnement (10 ans)	**70 / 77**

Les produits provenant de ces différents tarifs et redevances ont été intégrés au DOB 2024.

4. L'organisation des services et le personnel

En 2024, il n'y a pas de modification majeure prévue dans l'organisation des services.

La **masse salariale cumulée** sur les budgets annexes eau et assainissement, s'établit à 12,5 M€ et **progresse** de **+5%** par rapport au budget 2023 (BP+BS) soit +667 K€. Cette hausse s'explique par :

- ✓ Les revalorisations imposées par les nouvelles mesures règlementaires (hausse valeur du point, indice majoré revalorisé, attribution de points d'indice pour certains échelons, +5 points de l'indice majoré à compter du 1er janvier 2024),
- ✓ Le glissement vieillesse technicité qui représente environ 1,14% de la masse salariale à effectif constant,
- ✓ Les renforcements des services opérés en 2023 qui impactaient partiellement l'exercice 2023 (recrutement en cours d'année) mais totalement celui de 2024,
- ✓ L'augmentation de l'enveloppe allouée aux besoins occasionnels (remplacements arrêts maladies, renforts ponctuels, etc).

A titre prévisionnel, le ratio « masse salariale cumulée/montant des recettes » *s'établit à* ***27,5%*** *en 2024 contre 27% en 2023. Le SYDEC reste très vigilent afin de maîtriser cet indicateur.*

Les dépenses relatives au personnel sont incluses au DOB 2024.

5. Orientations Budgétaires 2024

Les orientations budgétaires pour les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ont été établies sur la base des hypothèses formulées précédemment.

Ainsi pour l'eau potable et l'assainissement collectif, les projets de budgets 2024 se caractérisent par :

- une stabilité des tarifs de l'eau et de l'assainissement
- une prévision de baisse des volumes facturés d'environ -6% par rapport à 2023 (contexte économique difficile et sensibilité accrue des usagers aux économies d'eau)
- une augmentation de l'investissement de +14% pour l'eau potable et de +39% pour l'assainissement
- un recours à l'emprunt en progression mais une capacité de désendettement maitrisée d'environ 5 ans sur les 2 budgets.

5.1. Eau potable

Les grandes orientations pour le budget annexe Eau Potable intègrent donc les éléments suivants :

- la nouvelle adhésion de la commune de LIT ET MIXE,
- la stabilité des redevances EAU POTABLE approuvée par les Comités Territoriaux,
- l'harmonisation tarifaire sur le comité territorial du Pays Tarusate,
- une augmentation de 20% de la redevance préservation de la ressource en eau afin de tenir compte de la hausse de 20% votée par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, globalement, le budget annexe 2024 de l'Eau Potable devrait s'établir comme suit :

- **Section d'investissement 17 516 200 €**
- **Section de fonctionnement 32 903 915 €**

En section de fonctionnement, **les recettes récurrentes** (hors redevances reversées à l'Agence de l'Eau) progressent de **+3%** soit **+633 K€** :

- **+570 K€** pour les **ventes d'eau** aux abonnés (nouvelle adhésion et progression du nombre d'abonnés). Ce budget intègre une prévision de baisse de la consommation de -6% entre 2023 et 2024 compte tenu de la conjoncture économique et du comportement éco responsable des usagers.
- **-51 K€** de **vente en gros** avec la baisse des volumes exportés.
- **-50 K€** de **recettes de branchements** avec le ralentissement de la construction.
- **-76 K€** de **produits divers** dont -48 K€ de subventions pour le Plan d'Action Territorial.
- **+240 K€** de **reprise sur provisions pour créances clients** destinée à couvrir la progression des admissions en non valeurs.

Les dépenses récurrentes progressent de **+2%** soit **+378 K€** :

- **-160 K€ de charges d'exploitation** qui se décomposent en :
  - -570 K€ directement imputable à la baisse de 20% du coût de l'énergie,
  - +30 K€ pour les achats d'eau avec la progression des tarifs,
  - -30 K€ pour les études du Plan d'Action Territorial,
  - +30 K€ de frais de citernage (non prévu en 2023) pour pallier aux insuffisances de la ressource en période estivale sur certains secteurs du territoire,
  - +80 K€ pour l'achat de petit matériel,
  - +8 K€ de charges diverses de fonctionnement,
  - +292 K€ de charges supportées par le budget assainissement et refacturées au budget eau potable.
- **+372 K€ de masse salariale** par rapport au budget 2023 qui tient compte des nouvelles mesures règlementaires,
- **-16 K€ de charges de gestion**,
- **+61 K€ de charges financières** avec la mobilisation d'un emprunt en 2023 et la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers pour les emprunts à taux variable,
- **-54 K€ de charges exceptionnelles** suite à un ajustement à la baisse du remboursement de la Régie d'Avance compte tenu de 3 années d'historique.
- **+175 K€ de provisions pour dépréciation de comptes clients**. Ces crédits font l'objet d'une obligation règlementaire pour couvrir le risque d'impayés. A fin 2024, le stock de provisions devrait couvrir 100% de nos restes à recouvrer au Trésor jusqu'à fin 2020. L'objectif est d'augmenter progressivement notre stock pour couvrir 100% des restes à recouvrer au Trésor jusqu'à l'exercice N-2.

Globalement, la progression des recettes de **+633 K€** pour une progression des dépenses de **+378 K€** (corrigée de la variation de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures de -181 K€) conduit à une légère progression de **l'épargne brute récurrente** entre 2023 et 2024 de **+74 K€** soit **+2%**.

En investissement, le Programme Pluriannuel d'Investissement se poursuit à un rythme soutenu.

Pour 2024, le montant de **travaux** inscrit au budget est de 11 M€ en progression de +14% par rapport à 2023.

Les principaux résultats financiers attendus en 2024 pour l'eau potable sont les suivants :

	BUDGET 2024	BUDGET 2023	Variation	En %
Epargne brute récurrente	**3 665 K€** *17,6% des recettes*	3 591 K€ *17,6% des recettes*	+74 K€	+2%

Encours de dette prévisionnelle	**18 946 K€**	13 105 K€	+5 841 K€	+45%
Capacité de désendettement	**5 ans et 2 mois**	3 ans et 8 mois		
Résultat récurrent	**1 007 K€** *7% des recettes*	1 220 K€ *1% des recettes*	-213 K€	-17%
Programme de travaux	**11 000 K€**	9 650 K€	+1 350 K€	+14%

Avec la forte progression de l'encours et la légère progression de l'épargne brute, le **ratio de capacité de désendettement** se dégrade mais il reste **en deçà de la valeur cible fixée à 7 ans**.

A noter également que le résultat par rapport à 2023 diminue de 213 k€ mais demeure à un niveau acceptable. Il convient de préciser que le résultat est également impacté par une diminution de la production immobilisée (branchements et pose de compteurs en baisse avec le ralentissement de la construction).

L'exécution du budget et en particulier l'évolution des volumes facturés seront déterminant sur les résultats financiers attendus.

5.2. Assainissement collectif

Les grandes orientations pour le budget assainissement collectif intègrent donc les éléments suivants :

- la nouvelle adhésion de la commune de LIT ET MIXE,
- la stabilité des redevances ASSAINISSEMENT approuvée par les Comités Territoriaux,
- l'harmonisation tarifaire sur le comité territorial du Pays Tarusate.

Ainsi, globalement, le budget annexe 2024 de l'assainissement collectif devrait s'établir comme suit :

- **Section d'investissement 31 985 900 €**
- **Section de fonctionnement 28 491 600 €**

En section de fonctionnement**, les recettes récurrentes** évoluent de **+2%** soit **+637 K€** :

- **+2 K€** pour les **redevances assainissement** (nouvelle adhésion, année complète de facturation sur plusieurs communes). Comme pour l'eau potable, ce budget tient compte d'une baisse des volumes consommés d'environ -6% entre 2023 et 2024.
- **+30 K€** de pour la **redevance des boues** avec la facturation des frais de chargement du compost (3 € HT/tonne),
- **-81 K€** de **produits divers d'exploitation** tels que les recettes des branchements et des contrôles de conformité avec le ralentissement de la construction.
- **+83 K€** de **PFAC**. Ces recettes seront probablement en diminution dans les années à venir compte tenu du ralentissement de la construction déjà observé en 2023.
- **+413 K€** pour les **autres produits récurrents** dont +290 K€ de charges refacturées au budget eau potable, +149 K€ de subvention d'exploitation pour l'acquisition des logiciels « diagnostic permanent » et « GMAO » et -26 K€ de recettes exceptionnelles.
- **+190 K€** de **reprise sur provisions pour créances clients** destinée à couvrir la progression des admissions en non valeurs.

Les dépenses récurrentes évoluent de **-1% soit -239 K€** :

- **-769 K€** de **charges d'exploitation** récurrentes dont -754 K€ pour l'énergie avec la baisse du coût de l'énergie de l'ordre de -20%.
- **+296 K€** de **masse salariale** par rapport au budget 2023 qui tient compte des nouvelles mesures règlementaires.
- **-37 K€** de **charges de gestion**.
- **+150 K€** de **charges financières** intégrant la mobilisation d'un emprunt en 2023 et la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers pour les emprunts à taux variable.

- **-69 K€** de **charges exceptionnelles** avec l'ajustement à la baisse du remboursement de la Régie d'Avance.
- **+190 K€** de **provisions pour dépréciation de comptes clients** destinées à couvrir nos restes à recouvrer au Trésor pour une couverture analogue au budget de l'eau potable.

Globalement, la progression des recettes récurrentes de **+637 K€** et la baisse des dépenses récurrentes de **-239 K€** (corrigée de la variation de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures de +51 K€) conduit à une forte progression de l'épargne brute récurrente de **+927 K€** soit **+14%**.

En investissement, le Programme Pluriannuel d'Investissement se poursuit à un rythme soutenu.

Pour 2024, le montant de **travaux** inscrit au budget est de 15 M€ en progression de +39% par rapport à 2023. Ce montant intègre 2 opérations importantes engagées en 2023 mais dont la réalisation sera essentiellement en 2024. Il s'agit de la station d'épuration de Griouat à Bénesse-Maremne (6,6 M€ HT) et celle Roquefort (3,7 M€ HT pour la STEP et 2,5 M€ HT pour les réseaux).

Les principaux résultats financiers attendus en 2024 pour l'assainissement collectif sont les suivants :

	BUDGET 2024	**BUDGET 2023**	**Variation**	**En %**
Epargne brute récurrente	**7 412 K€** *32,7% des recettes*	6 485 K€ 27,6% des recettes	+927 K€	+14%
Encours de dette prévisionnel	**44 971 K€**	42 472 K€	+2 499 K€	+6%
Capacité de désendettement	**6 ans et 1 mois**	6 ans et 7 mois		
Résultat récurrent	**354 K€**	201 K€	+153 K€	
Programme de travaux	**15 000 K€**	10 800 K€	+4 200 K€	+39%

Avec une progression de l'encours modérée et une croissance de l'épargne brute, le **ratio de capacité de désendettement** s'améliore pour passer de 6 ans et 7 mois à 6 ans et 1 mois (inférieur à la cible fixée à **7 ans** sur ce budget).

En conclusion, la situation financière du budget assainissement collectif s'améliore malgré une forte augmentation de son niveau d'investissement et une stabilité des tarifs.

Comme pour l'eau potable l'exécution du budget et en particulier l'évolution des volumes facturés seront déterminant sur les résultats financiers attendus.

5.3. Assainissement Non Collectif

Les grandes orientations de ce budget annexe sont les suivantes :

Le **nombre de contrôles** prévu en **2024** est **analogue à 2023 soit** :

- 3 500 contrôles pour l'existant,
- 450 contrôles du neuf,
- 750 contrôles de ventes.

Le niveau des **redevances** reste également **stable** en 2024 avec :

- 70 € HT (77 € TTC) pour le contrôle de l'existant.
- 300 € HT (330 € TTC) pour le contrôle du neuf,

- 200 € HT (220 € TTC) pour le contrôle dans le cadre d'une vente.

Ainsi, globalement, le budget annexe de l'assainissement non collectif devrait s'établir comme suit :

- **Section d'investissement 342 000 €**
- **Section de fonctionnement 833 300 €**

En section de fonctionnement, les **recettes réelles progressent** de **+24 K€** (+10 K€ de reprises pour provisions de créances clients et +14 K€ d'honoraires pour les zonages) alors que **les dépenses réelles restent stables** par rapport à 2023.

En conséquence, **l'épargne brute reste négative mais progresse de +24 K€.**
Ainsi, pour ce budget annexe, les résultats financiers attendus sont les suivants :

	BUDGET 2024	BUDGET 2023	Variation	En %
Epargne brute et nette	**-117 K€**	-142 K€	+25 K€	+17%
Reprise anticipée de résultat	**+187 K€**	+204 K€	-17 K€	-8%
Excédent prévisionnel de fin d'année	**+334 K€**	+359 K€	-25 K€	-7%

En conséquence, l'équilibre de ce budget n'est possible qu'avec une reprise anticipée de résultat de 187 K€ inférieure à la reprise de résultat de 2023.

L'excédent reporté prévisionnel devrait se situer à **334 K€** pour **2024** mais l'exécution budgétaire sera vraisemblablement bien plus favorable.

Cet excédent garantit encore l'équilibre du budget mais nécessitera une vigilance accrue si les réalisations budgétaires sont moins favorables.

Ainsi, Monsieur le 2ème Vice-Président propose aux membres de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable sur le Débat d'Orientations Budgétaires des Budgets annexes « Eau Potable », « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » pour l'exercice 2024.